



2026/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2026/COM23

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis – Exercice
2025**

Séance du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi dix juin à dix-huit heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Madame Sonia BENAMEUR, Présidente du CCAS.

Date de la convocation : Mercredi 3 juin 2026

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs

BENAMEUR Sonia, MOUMNI Bilel, NGUYEN Phu Hien, KADA
Zahira, AMAR Wafae, CASSAIGNE Bernard, CHOUBBANE
Khaira, MATHIEU Christian, MBELU KABONGO Jacque*,
KERGADALLAN Maud,

Nombre de
membres

En exercice : 11

Présents à la
séance : 10

Votants : 9

*Arrivé à 18h19 au
cours de la
présentation du
point n°2

Absent.e.s / excusé.e.s :

BASSEG Kykie

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en
exercice et peuvent délibérer valablement, en
exécution de l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-
1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des
Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2025**

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
mercredi 10 juin 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/COM23

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Madame Sonia BENAMEUR**, Maire, Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles
L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU la délibération n°2022COM41 en date du 19 septembre 2022 relative
l'adoption de la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2025,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au
Compte Administratif et au Compte de Gestion,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'Ordonnateur et
celles du Comptable Public,

APRES DELIBERATION

CONSTATE que la procédure de confection du Compte Financier Unique est
commune à l'Ordonnateur et au Comptable Public et est entièrement
dématérialisée.

APPROUVE le Compte Financier Unique du CCAS de Ris-Orangis - exercice
2025.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B1-B2 du
CFU).

PRECISE qu'il est annexé une présentation Brève et Synthétique.

La Présidente certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification. Le Tribunal
Administratif de Versailles
peut aussi être saisi par
l'application « Télérecours
citoyens » accessible sur
www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia BENAMEUR
Présidente du CCAS
Maire de Ris-Orangis



CCAS - CCAS - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 118,00	958 875,46	962 993,46
	Recettes réalisées (1)	B	4 115,03	857 977,47	862 092,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 446,49	995 528,32	1 007 974,81
	Dépenses réalisées (1)	E	5 212,56	895 372,28	900 584,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 097,53	-37 394,81	-38 492,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	8 328,49	36 652,86	44 981,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 230,96	-741,95	6 489,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	7 230,96	-741,95	6 489,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

29300 - CCAS RIS-ORANGIS

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	8 328,49	0,00	-1 097,53	0,00	7 230,96
Fonctionnement	36 652,86	0,00	-37 394,81	0,00	-741,95
TOTAL I	44 981,35	0,00	-38 492,34	0,00	6 489,01
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29301-SAD mixte - CCAS RIS ORANGIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	7 527,56	0,00	-1 209,07	0,00	6 318,49
Fonctionnement	31 158,71	0,00	81 502,44	0,00	112 661,15
Sous-Total	38 686,27	0,00	80 293,37	0,00	118 979,64
TOTAL II	38 686,27	0,00	80 293,37	0,00	118 979,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	83 667,62	0,00	41 801,03	0,00	125 468,65